GRAND CONSEIL **PL 13906**
de la République et canton de Genève

Projet de loi du Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 octobre 2026

Projet de loi
approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2027

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2027 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits : 1 113 millions de francs
b) total des charges : 1 088 millions de francs
c) résultat de gestion : 25 millions de francs

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2027 des Services industriels de Genève, s'élevant à 360 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 10bis.26

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2027 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG), adopté par leur conseil d'administration en date du 18 juin 2026, et vous propose de l'approuver.

1. Commentaires généraux

Le projet de budget adopté par le conseil d'administration des SIG pour l'année 2027 s'inscrit globalement dans la continuité du budget précédent, malgré de nouvelles tensions sur les marchés des énergies.

Après un retour, fin 2025, à des prix proches de ceux d'avant la crise énergétique, les marchés du gaz et de l'électricité ont connu de nouvelles turbulences au début de l'année 2026, en raison du conflit au Moyen-Orient et notamment des tensions dans le détroit d'Ormuz. Les SIG ont toutefois réussi à maintenir des coûts d'approvisionnement à un niveau contenu, grâce à une stratégie d'approvisionnement à moyen/long terme. C'est dans ce contexte qu'une légère baisse des tarifs de l'électricité a pu être décidée pour l'année 2027. En raison de stocks particulièrement bas, la situation sur les prix du marché du gaz, notamment pour l'hiver 2026/2027, risque néanmoins d'être tendue.

En parallèle, les volumes de gaz et de thermique ont été revus à la baisse par les SIG, dans la continuité du changement initié dans le cadre du budget 2026. Ces baisses s'inscrivent en cohérence avec les tendances effectives observées ces dernières années, qui reflètent les effets combinés des changements climatiques et de la sobriété énergétique.

Le résultat de gestion prévu pour 2027 s'établit à 25 millions de francs, soit un niveau inférieur à celui réalisé en 2025, mais supérieur au budget 2026. Cette évolution s'explique principalement par une amélioration du résultat d'exploitation (EBITDA), partiellement compensée par la hausse des amortissements liée au niveau élevé d'investissements.

Au niveau des investissements, le budget 2027 prévoit un montant de 360 millions de francs, reflétant les engagements des SIG sur différents axes de développement. Ce niveau élevé s'explique en particulier par une phase de concentration de plusieurs projets majeurs en cours de réalisation et dont les calendriers se chevauchent partiellement, conduisant à un pic d'investissements sur cette période. Une part prépondérante de ces montants est consacrée à la transition énergétique, en particulier au développement des réseaux thermiques structurants GeniTerre et GeniLac, ainsi qu'aux infrastructures de production d'énergies renouvelables.

Parallèlement, les SIG poursuivent leurs investissements dans leurs infrastructures historiques afin de garantir la fiabilité et la continuité des prestations essentielles, notamment dans les domaines de l'électricité, de l'eau potable, du gaz, du traitement des eaux usées et de la valorisation des déchets.

L'entreprise maintient également son engagement dans les programmes éco21. Ces programmes visent à accompagner les clientes et clients – collectivités publiques, PME, acteurs immobiliers – dans la réduction de leurs consommations d'énergie, de leurs émissions de CO_2, de leur production de déchets et de leur usage de l'eau, grâce à des actions et des incitations ciblées.

Enfin, il convient de relever que le budget des SIG constitue une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il reflète donc les résultats attendus des seules activités propres à SIG, sans intégrer les effets de la consolidation des sociétés du groupe. Il n'intègre pas les éventuels éléments exceptionnels ne relevant pas de la gestion courante. Il ne prend pas non plus en compte l'application des normes IFRS et, par conséquent, n'inclut aucune dépréciation d'actifs.

2. Chiffres clés

(MCHF)	Réel 2025	Budget 2026	Budget 2027
Produits	1 193	1 133	1 113
Achats d'énergies	-440	-401	-361
Charge de personnel	-290	-309	-307
Autres charges exploitation	-141	-133	-139
Redevances et incitations	-100	-91	-88
Autres produits et charges	9	14	25
Résultat d'exploitation - EBITDA	**232**	**213**	**242**
Amortissements	-190	-185	-201
Résultat opérationnel - EBIT	**42**	**28**	**41**
Charges financières nettes	-13	-15	-15
Prélèvement propriétaires	-1	0	-1
Résultat de gestion	**28**	**13**	**25**
Investissements	**292**	**340**	**360**
Dette nette	**584**	**702**	**831**
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	2,5	3,3	3,4
Effectifs (EPT) fin de période	1 665	1 701	1 717

Note : dette nette 2026 mise à jour (sur la base réel 2025 et des flux de trésorerie révisés attendus en 2026).

Produits et achats d'énergies

Le budget 2027 prévoit des produits en baisse de 7% par rapport au réel 2025 et de 2% par rapport au budget 2026. Cette diminution concerne principalement les activités électricité et gaz, en lien notamment avec les ajustements tarifaires depuis fin 2025. Sur le gaz, la baisse s'explique également par la diminution des volumes, dans le contexte de changement climatique précité.

Les achats d'énergies sont également en nette baisse, pour s'établir à environ 360 millions de francs dans le budget 2027. Ils diminuent d'environ 80 millions de francs par rapport au réalisé 2025 (-18%), notamment grâce à la politique d'approvisionnement des SIG.

Charges de personnel et autres charges d'exploitation

Après plusieurs années de croissance des effectifs pour soutenir le développement de certaines activités, notamment le domaine de la thermique, l'entreprise s'inscrit désormais dans une logique de stabilisation globale des ressources, pour contenir la progression des charges. Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est contenu (+0,9%). Le budget 2027 intègre par ailleurs une hypothèse d'adaptation salariale de 0,7% (versus 1,2% pour le budget 2026). Les charges de personnel devraient donc rester globalement stables par rapport au budget 2026.

Les autres charges d'exploitation ont quant à elles été maintenues à un niveau proche du réel 2025, mais supérieur à ce qui était envisagé dans le budget 2026 (+5%). Cette évolution s'explique notamment par des besoins accrus liés à la transformation numérique de l'entreprise, à la phase finale de déploiement des compteurs intelligents, ainsi qu'au renchérissement de certains coûts opérationnels, notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Une partie de ces hausses devrait être compensée par les effets du programme d'optimisation des charges d'exploitation initié par les SIG.

Incitations et redevances versées par les SIG

Les incitations et redevances versées par les SIG s'élèvent à 88 millions de francs dans le budget 2027. Elles sont en baisse d'environ 3% par rapport au budget 2026 et de 12% par rapport au réel 2025. Cette évolution s'explique principalement par la modification des composantes tarifaires de l'électricité et l'exclusion des revenus du comptage dans le calcul de la redevance pour l'utilisation du domaine public, conformément à la décision prise par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'approbation des tarifs de l'électricité 2026.

Les incitations financières octroyées dans le cadre du programme éco21 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents, afin de poursuivre l'accompagnement des clientes et clients dans la réduction de leur consommation d'énergie et d'eau ainsi que dans la diminution de la production de déchets.

Les principales contributions en faveur du canton et des communes, inscrites dans le budget 2027, sont les suivantes (en millions de francs) :

38	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7	Redevance pour l'utilisation de la force hydraulique*
6	Fonds énergie des collectivités publiques
7	Redevance pour la gestion des eaux
5	Redevances réglementaires en matière de droit d'eau
5	Intérêts sur le capital de dotation
1	Attribution d'une part du résultat de gestion aux collectivités publiques propriétaires

** : hors part de la « Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny »*

Autres produits et charges

Les autres produits et charges prévus dans le budget 2027 sont en augmentation de 11 millions de francs par rapport au budget 2026. Cette progression résulte principalement d'une augmentation de la proportion de charges de personnel activée dans les investissements, en lien avec la mobilisation accrue de ressources dédiées au développement des divers projets de construction.

Les dépenses de recherche et développement inscrites dans le budget 2027, pour un montant d'environ 3 millions de francs, sont destinées à couvrir les dépenses de géothermie liées à la réalisation de forages de faible profondeur, à des études géologiques et à des travaux de prospection.

Amortissements ainsi que charges et produits financiers

Les amortissements sont attendus en hausse par rapport au budget 2026 (+16 millions de francs, soit environ +8%) et au réel 2025 (+11 millions de francs, +6%). Cette augmentation est à mettre en lien avec la hausse des investissements, avec notamment la mise en service des nouvelles installations thermiques, le développement des ouvrages et réseaux pour les activités historiques des SIG et à la poursuite du déploiement des compteurs d'électricité intelligents.

Les charges financières nettes devraient rester globalement stables par rapport au budget 2026, mais progresser de 2 millions de francs par rapport

au réel 2025, sous l'effet d'une hausse de la charge d'intérêts liée à l'augmentation de l'endettement.

Investissements

Le budget 2027 des SIG prévoit 360 millions de francs d'investissements. Ce niveau soutenu reflète les engagements de l'entreprise à poursuivre le développement des ouvrages de production d'énergies renouvelables, tout en assurant le renforcement des activités et réseaux historiques afin de maintenir la fiabilité et la qualité des prestations essentielles.

Cette enveloppe comprend notamment :

– 197 millions de francs pour les énergies et les déchets, dont 125 millions de francs pour les réseaux thermiques structurants;
– 148 millions de francs pour le renouvellement des réseaux et ouvrages, avec notamment de nouveaux développements importants sur le réseau électrique (haute tension) et celui de l'eau potable ainsi qu'en lien avec le traitement des eaux usées;
– 39 millions de francs pour l'informatique, les bâtiments administratifs et les projets en partenariats;
– 24 millions de francs d'ajustements liés aux aléas des projets, intégrés à des fins de pilotage (enjeux de financement notamment), au regard des réalisations historiques.

Le niveau élevé des investissements par rapport au réel 2025 (environ +70 millions de francs, soit +23%) s'explique notamment par la concomitance de plusieurs projets majeurs en phase de réalisation, en particulier le développement des réseaux thermiques structurants, les grands projets d'ouvrages industriels (station d'épuration des eaux usées d'Aïre, usine d'incinération des déchets Cheneviers IV) ainsi que la finalisation du déploiement des compteurs d'électricité intelligents, conformément aux obligations fédérales.

3. Conclusion

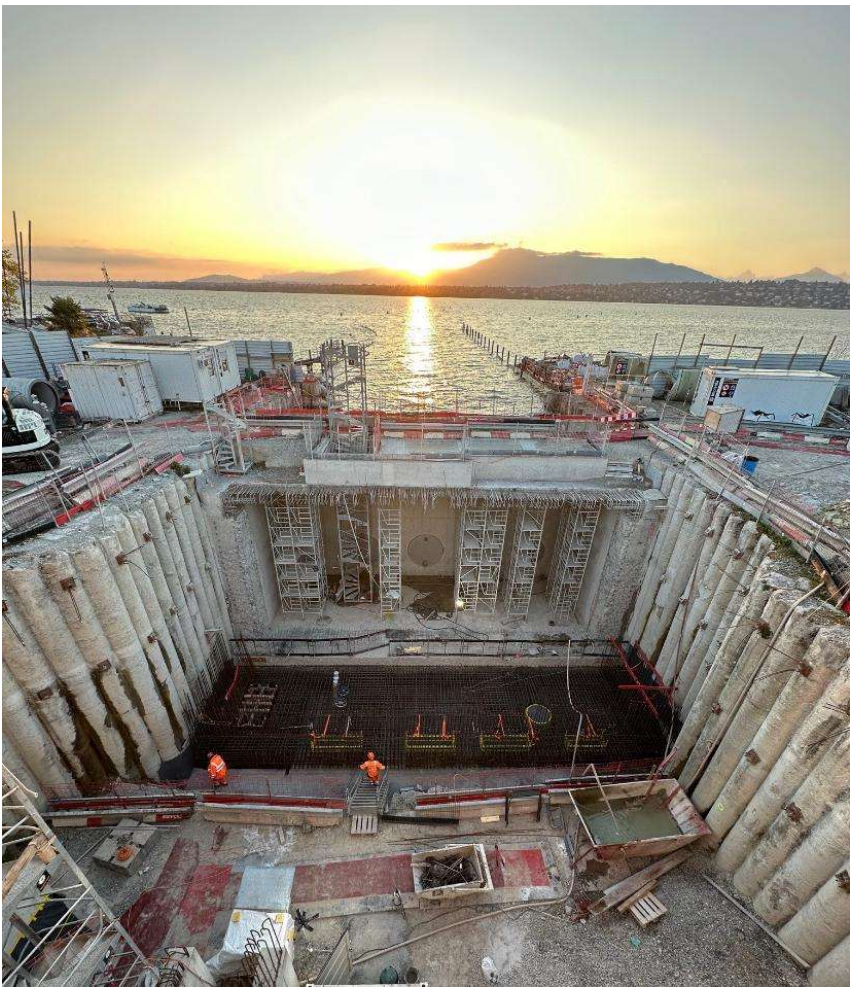
Le budget 2027 des SIG reflète la poursuite d'un programme d'investissements soutenu (360 millions de francs), destiné à continuer le déploiement des réseaux thermiques structurants et la construction des ouvrages de renouvelables qui les alimenteront, à renforcer le réseau électrique pour faire face à l'électrification croissante des usages, ou encore à assurer le renouvellement et le développement des infrastructures liées aux missions des SIG en matière de traitement des déchets et des eaux usées.

En parallèle, le résultat de gestion devrait s'élever à 25 millions de francs, soit un niveau inférieur aux tendances passées, principalement en raison de la baisse des volumes consommés (climat et sobriété énergétique), et de l'augmentation des charges d'exploitation liée au développement de plusieurs activités. Dans ce contexte, l'endettement des SIG est attendu en hausse à un niveau de 830 millions de francs à fin 2027. Afin de permettre la levée de financements pour soutenir cette croissance, une autorisation d'emprunter 600 millions de francs a été approuvée par le Conseil d'Etat pour la période 2026-2030.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :
Budget 2027 approuvé par le conseil d'administration des SIG

ANNEXE



Budget 2027

Validé par le Conseil d'administration le 18 juin 2026

Introduction de Véronique Athané Ryser, Directrice générale

Selon ses engagements, SIG accroit ses efforts en matière d'investissements, au bénéfice du canton.

SIG prévoit d'investir près de 1.7 milliard de francs sur le canton au cours des 5 prochaines années, dont 360 MCHF en 2027.

Plus de 40% de ces investissements seront dédiés à la transition énergétique, en particulier pour le développement des réseaux thermiques structurants GeniTerre/GeniLac, y compris les installations de production ou de récupération de chaleur renouvelable qui les alimenteront.

En parallèle, SIG poursuivra une trajectoire d'investissements ambitieuse dans ses infrastructures historiques, afin de garantir la fiabilité de ses prestations et l'adaptation de ses réseaux à diverses contraintes : renforcement du réseau électrique en réponse à l'électrification des usages, extension et modernisation de la station d'épuration d'Aïre pour répondre à la croissance démographique et aux enjeux en matière de traitement des micropolluants, et poursuite de la construction de l'usine de valorisation des déchets Cheneviers IV pour remplacer l'usine actuelle vieillissante et améliorer la valorisation énergétique des déchets incinérables. L'entreprise reste également fortement engagée dans le programme éco21, avec des actions concrètes visant la réduction des consommations d'énergie et émissions de CO_2, la maîtrise de la consommation d'eau et la limitation des déchets.

SIG s'adapte aux attentes et évolutions de ses clients

Les volumes de consommation demeurent fortement influencés par les effets du changement climatique et de la sobriété énergétique mais aussi de la transformation des usages. Cette dynamique se traduit par des évolutions contrastées selon les énergies : baisse marquée et structurelle des volumes de gaz, progression modérée de ceux de l'électricité et montée en puissance moins rapide que prévue des volumes livrés par les réseaux thermiques structurants. Malgré ce contexte changeant qui met sous pression SIG, l'entreprise reste attentive au caractère juste de ses tarifs, afin de répondre aux attentes de ses clients.

SIG inscrit la maîtrise de ses ressources humaines et des compétences dans la durée

Après une phase de renforcement de ses effectifs ces dernières années, nécessaire pour soutenir un plan de développement ambitieux, SIG s'inscrit, pour 2027, dans une logique de stabilisation. L'entreprise s'est notamment fixé comme objectif de compenser les besoins liés aux nouveaux projets par des gains d'efficience et des réallocations internes, afin de contenir l'évolution des charges de personnel. Le budget 2027 intègre également les forts enjeux de renouvellement des compétences auxquels SIG est confrontée actuellement et pour les années à venir, dans un contexte de transformation des métiers et de départs à la retraite massifs.

SIG revoit à la hausse le plan d'optimisation de ses charges

Le maintien d'un niveau d'investissements élevé s'accompagne d'un recours accru à l'endettement : la dette nette devrait ainsi atteindre un niveau supérieur à 830 MCHF dès 2027, et nécessitera une attention particulière sur l'horizon du plan. Dans ce contexte, la maîtrise des charges d'exploitation constitue un enjeu central, imposant une discipline renforcée et une recherche continue d'efficience, afin de préserver des équilibres financiers compatibles avec les besoins d'investissement et les contraintes de financement de l'entreprise. C'est cette nouvelle donne qui explique le plan d'optimisation de 15 MCHF intégré dans le cadre du budget 2027 et des orientations 2028-2031.

Contexte politico-législatif

Au niveau fédéral

Le Conseil fédéral a adressé le 3 mars 2026 au Parlement, le message sur le paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) ». Si le Parlement approuve les différents accords et qu'un référendum est lancé, une votation populaire interviendra en 2027, voire en 2028. En cas d'adoption, selon le Conseiller fédéral M. Albert Rösti, une entrée en vigueur au 1er janvier 2030 serait à prévoir. Avec l'accord sur l'électricité prévu, tous les consommateurs suisses auront la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité. Les ménages et les entreprises dont la consommation n'atteint pas 50 MWh/an pourront choisir de demeurer dans l'approvisionnement de base, dont les prix seront régulés, ou d'accéder au marché libre sans obligation d'y rester. Pour les entreprises d'approvisionnement en énergie avec plus de 100'000 clients électricité, l'exploitation du réseau de distribution d'électricité devra être séparée des autres secteurs d'activité de l'entreprise, notamment d'un point de vue juridique.

La loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027 a été adoptée par le Parlement le 20 mars 2026. En particulier, jusqu'à fin 2034, 45 % au plus du produit de la taxe sur le CO_2 seront utilisés pour le Programme Bâtiments (410 MCHF) ainsi que pour encourager des projets d'utilisation directe de la géothermie pour la production de chaleur (30 MCHF) et de nouvelles installations de production de gaz.

Le Parlement a adopté le 19 juin 2026 le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Stop au blackout ». Il rejette l'initiative, mais prévoit l'abrogation dans la loi sur l'énergie nucléaire des dispositions interdisant l'octroi d'autorisations générales pour la construction de centrales nucléaires. L'objectif est de garder la possibilité de recourir à l'énergie nucléaire pour assurer à long terme la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Suisse. Le PS, les Verts et le PVL ont annoncé le lancement d'un référendum.

Le 22 mai 2026, en complément des diverses modifications législatives destinées à renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays, un accord de solidarité signé entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, permettant en cas de pénurie grave d'assurer l'approvisionnement en gaz des consommateurs suisses protégés dès l'hiver 2025-2026, est entré en vigueur. En contrepartie, l'Allemagne et l'Italie pourront solliciter la Suisse en cas d'urgence. Le 20 août 2026, le Conseil fédéral a par ailleurs indiqué que les gestionnaires de réseaux régionaux de gaz avaient pris des dispositions supplémentaires afin d'assurer l'approvisionnement en gaz pour l'hiver 2026/2027 (souscription d'une option sur le gaz provenant de France et transitant par la Suisse).

Depuis le 1er juillet 2026, les gestionnaires de réseau de distribution et les producteurs sont tenus de prendre des mesures contre les cybermenaces pour protéger de manière adéquate leurs installations, sous la surveillance de l'ElCom. Il en va de même pour les exploitants de réseaux de gaz à partir du 1er juillet 2027.

La nouvelle loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (électricité et gaz) devrait rentrer en vigueur dès le 1er janvier 2027. Cette loi prévoit une surveillance accrue des marchés de gros de l'énergie pour prévenir les comportements illicites, notamment par une obligation pour les acteurs concernés de communiquer des informations sur leurs transactions à l'ElCom.

Au niveau cantonal

Le 4 juillet 2026 est entrée en vigueur une nouvelle loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE) qui prévoit notamment, en plus du cadre régissant les eaux usées, l'introduction dans la loi d'un nouveau cadre de tarification relatif à l'eau potable, la création d'une commission consultative de l'eau, la possibilité pour le Grand Conseil de se déterminer sur les tarifs de l'eau potable ainsi que sur la taxe annuelle d'épuration en cas de désaccord entre le Conseil d'administration de SIG, le Conseil d'Etat et la commission consultative. La LEaux-GE prévoit également des conditions spécifiques pour la facturation de la consommation d'eau potable aux agriculteurs. Un règlement d'application est en cours de préparation.

Evolution des marchés des énergies

Marché de l'électricité

Après une phase de détente en début d'année 2026, portée notamment par le recul marqué du prix des quotas de CO_2, les prix à terme de l'électricité pour livraison en 2027 se sont fortement redressés à partir du mois de mars. Cette hausse s'explique principalement par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et, en particulier, par les risques pesant sur le détroit d'Ormuz, un point stratégique pour l'approvisionnement énergétique mondial. Depuis, les prix demeurent soutenus et restent particulièrement sensibles à l'évolution du contexte géopolitique international.

Parallèlement, les prix du marché spot se sont maintenus à des niveaux globalement élevés, tout en restant fortement volatils avec des effets à la hausse mais également à la baisse parfois très marqués. Cela a été le cas en particulier, au printemps, les périodes de fort ensoleillement favorisant une production photovoltaïque importante, ayant fréquemment généré des situations de surproduction qui se sont traduites par des prix de marché très faibles, voire négatifs.

Marché du gaz

Après le pic observé en février 2025, marqué par des prix spot et à terme dépassant les 50 €/MWh, le marché gazier a globalement évolué à la baisse jusqu'à la fin de l'année 2025. Cette tendance n'a été interrompue que par un rebond temporaire en juin, provoqué par les prémices du conflit au Moyen-Orient.

Cette dynamique s'est toutefois inversée au début de l'année 2026. Un hiver plus rigoureux que ceux des deux années précédentes a notamment entraîné des prélèvements plus importants dans les stocks de gaz, contribuant ainsi à soutenir les prix dès le mois de janvier.

À la fin du mois de février 2026, l'escalade du conflit au Moyen-Orient, mentionnée *supra*, a provoqué de fortes turbulences sur les marchés. Les craintes pesant sur les flux d'approvisionnement ont entraîné une hausse marquée des prix du gaz qui ont alors dépassé 60 €/MWh, les prix à terme franchissant la barre des 50 €/MWh.

Au cours des mois de mars et d'avril, les marchés ont continué d'évoluer dans un environnement fortement volatil, rythmé par les développements géopolitiques et les interrogations persistantes sur la sécurité des approvisionnements énergétiques mondiaux. Les prix spot se sont ainsi inscrits dans une fourchette comprise entre 40 et 50 €/MWh, tandis que les prix à terme fluctuaient autour de 40 €/MWh.

Enfin, le niveau relativement faible des stocks européens à l'issue de l'hiver – inférieur à 30 % de leur capacité – combiné à la persistance des tensions géopolitiques, continue de soutenir les prix du gaz. Cette situation entretient également les incertitudes quant au rythme et aux conditions de remplissage des stocks en prévision de l'hiver 2026-2027.

Principales hypothèses du Budget 2027

Réseaux

- Distribution d'électricité :
 - Les volumes sont prévus en hausse de 2% par rapport à 2025, notamment sous l'effet des nouveaux raccordements et du déploiement des réseaux thermiques structurants ;
 - Le budget tient compte des changements tarifaires suivants au 1er janvier 2027 : diminution moyenne de 3% du tarif d'utilisation du réseau électrique et stabilité du tarif de comptage ;
- Distribution de gaz :
 - Les prévisions intègrent une baisse des volumes de 5% par rapport au réel 2025, liée à la substitution progressive gaz/thermique, aux progrès en matière d'efficience énergétique, et aux effets du réchauffement climatique ;
 - Aucun ajustement tarifaire n'est envisagé au 1er janvier 2027.
- Eau potable et eaux usées :
 - Les volumes sont prévus en hausse de 3% par rapport à 2025, année caractérisée par une consommation inférieure à la moyenne historique ;
 - Absence de modification tarifaire en 2027 (nouvelle tarification attendue au 1er janvier 2028).
- Tous réseaux : hausse des investissements par rapport à 2025, visant à garantir la fiabilité et la sécurité des prestations essentielles, à anticiper des évolutions structurelles (notamment l'électrification croissante des usages) et à mener à bien plusieurs projets majeurs (dont la modernisation et l'adaptation de la station d'épuration d'Aïre).

Energies

- Electricité :
 - Non prise en compte d'une potentielle ouverture du marché sur la période 2027-2031 ;
 - Baisse du tarif moyen de 5% au 1er janvier 2027 ;
 - Projection d'une baisse des coûts d'approvisionnement en 2027, d'environ 2 ct/kWh par rapport à 2025.
- Gaz :
 - Niveau de marge projeté par rapport aux précédents plans d'affaires, afin de mieux refléter les niveaux des derniers exercices ;
 - Hausse du tarif moyen au 1er janvier 2027 ;
 - Intégration de certificats européens biogaz dans l'approvisionnement du produit Vitale Bleu à hauteur de 5% des volumes dès octobre 2026.
- Réseaux thermiques structurants :
 - Croissance des volumes thermiques de près de 20% par rapport à 2025, mais révisés à la baisse (-10%) par rapport à l'année 2027 du précédent plan d'affaires ;
- Toutes énergies : augmentation des investissements dans les réseaux thermiques structurants et accélération des travaux de construction de l'usine Cheneviers IV (traitement et valorisation des déchets).

Autres hypothèses

- Augmentation salariale (indexation au coût de la vie) de 0.7% ;
- Effectifs en hausse de 3% par rapport à 2025 ;
- Prise en compte des effets d'un plan d'optimisation sur les charges d'exploitation pour période 2026-2030 (-15 MCHF).

Chiffres clés

(MCHF)	Réel 2025	Budget 2026	Budget 2027
Produits	1 193	1 133	1 113
Achats d'énergies	-440	-401	-361
Charges de personnel	-290	-309	-307
Autres charges exploitation	-141	-133	-139
Redevances et incitations	-100	-91	-88
Autres produits et charges	9	14	25
Résultat d'exploitation - EBITDA	**232**	**213**	**242**
Amortissements	-190	-185	-201
Résultat opérationnel - EBIT	**42**	**28**	**41**
Charges financières nettes	-13	-15	-15
Prélèvement propriétaires	-1	0	-1
Résultat de gestion	**28**	**13**	**25**
Investissements	**292**	**340**	**360**
Dette nette	**584**	**702**	**831**
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	2.5	3.3	3.4
Effectifs (EPT) fin de période	1 665	1 701	1 717

Note : dette nette 2026 mise à jour du réel 2025 et des flux de trésorerie révisés attendus en 2026

Commentaire général

Le budget de SIG constitue une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il reflète ainsi les résultats économiques attendus des activités de SIG, sans intégrer les effets liés à la consolidation des sociétés du groupe ni les éléments exceptionnels ne relevant pas de la gestion courante.

De manière générale, le budget ne prend pas non plus en compte l'application des principales normes IFRS. À ce titre, il n'intègre ni les dépréciations de valeurs d'actifs, ni les variations actuarielles liées aux engagements de retraite, ces éléments étant difficilement prévisibles.

L'estimé de la dette nette à fin 2026, qui sert de base de départ pour la prévision du budget 2027, a été revu à la baisse de 50 MCHF par rapport au niveau inscrit au budget 2026, en lien notamment avec des entrées de cash non récurrentes. Cette révision repose sur le réel 2025 ainsi que sur les flux de trésorerie révisés attendus en 2026, sur la base des informations disponibles à la date de la préparation du budget 2027.

Principaux commentaires sur les chiffres-clés

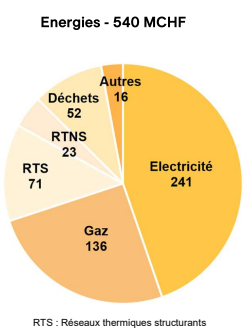
Synthèse

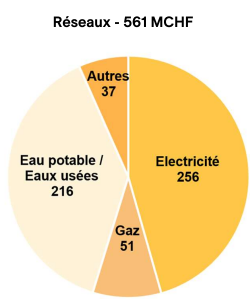
Le résultat de gestion 2027 de SIG devrait s'élever à 25 MCHF, en progression par rapport au budget 2026 (+13 MCHF), et en légère diminution par rapport au réel 2025 (-3 MCHF). Le résultat d'exploitation (EBITDA), attendu à près de 240 MCHF, constitue le principal moteur de cette amélioration. Elle repose notamment sur une évolution favorable des activités Energie gaz (marge projetée fixée selon les résultats des derniers exercices), Eau potable / eaux usées (révision tarifaire reportée à 2028) et Valorisation des déchets (volumes de déchets en hausse reflétant la volonté de maximiser la production énergétique). Cette amélioration est toutefois partiellement atténuée notamment par la hausse des amortissements, résultant principalement de la mise en service de nouveaux actifs.

Dans la continuité des engagements pris par l'entreprise en matière de transition énergétique, le niveau d'investissement prévu pour 2027 demeure élevé, à 360 MCHF. Ces investissements seront principalement consacrés au développement des réseaux thermiques structurants, à la poursuite de la construction de la nouvelle usine de traitement des déchets, ainsi qu'aux réseaux de distribution. Il est attendu que ce programme soutenu d'investissements entraîne une hausse marquée de l'endettement, qui devrait atteindre environ 830 MCHF à fin 2027 (+42% par rapport à 2025), correspondant à un ratio « dette nette / EBITDA » de 3.4, lui aussi en hausse sensible (2.5 à fin 2025).

Produits

Le budget 2027 anticipe des produits à hauteur de 1'113 MCHF, en baisse de 7% (-80 MCHF) par rapport au réel 2025, et de 2% par rapport au budget 2026. Le segment « Énergies » devrait enregistrer la diminution la plus marquée (-86 MCHF), avec un recul des revenus électricité et gaz (-93 MCHF). Cette évolution s'explique par la baisse des coûts d'approvisionnement répercutée dans les différentes adaptations tarifaires depuis fin 2025, tant sur le gaz que sur l'électricité. Elle est partiellement atténuée par la croissance des réseaux thermiques (GeniTerre et GeniLac), qui représente une hausse des revenus d'environ +9 MCHF, portée par l'augmentation des volumes.





RTS : Réseaux thermiques structurants
RTNS : Réseaux thermiques non structurants

Achats d'énergies

Le budget 2027 prévoit une diminution des achats d'énergie d'environ 79 MCHF (-18 %) par rapport au réel 2025, pour s'établir à près de 360 MCHF. Cette baisse s'explique principalement par un effet prix favorable, lié au retour progressif des marchés vers des niveaux plus proches de ceux observés avant le déclenchement du conflit en Ukraine.

Les tensions géopolitiques survenues au Moyen-Orient au cours du premier semestre 2026 ont en effet eu, à ce stade, un impact limité sur les coûts intégrés au budget 2027, grâce à la politique d'approvisionnement à moyen et long terme mise en œuvre par l'entreprise, qui permet d'atténuer les effets des fluctuations conjoncturelles des marchés. Par ailleurs, les tarifs de Swissgrid, relatifs au transport d'électricité sur le réseau à très haute tension, poursuivent leur baisse en 2027 (-26% versus 2025).

Charges de personnel

L'effectif de l'entreprise est attendu à 1'717 équivalents plein temps (EPT) en fin d'année, soit un niveau globalement stable par rapport à celui prévu dans le budget 2026 (1'701), reflétant la volonté de l'entreprise de stabiliser ses effectifs dans le temps. En conséquence, et en tenant compte de l'évolution projetée des salaires, les charges de personnel sont estimées à 307 MCHF en 2027, en ligne avec le budget 2026.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont globalement conformes au niveau observé en 2025. Elles progressent toutefois de 6 MCHF (+5%) par rapport au budget 2026, sous l'effet notamment de l'augmentation des coûts de mise en décharge des mâchefers (tarif en hausse dans le nouveau contrat entré en vigueur au 1er avril 2026, pris en compte dans les hypothèses du budget 2027) ainsi que par le renforcement des moyens nécessaires à la poursuite de la transformation informatique et numérique de l'entreprise.

Redevances et incitations versées par SIG

Ce poste comprend notamment la redevance pour l'utilisation du domaine public, les autres redevances cantonales versées aux propriétaires de l'entreprise, les incitations éco21 (visant l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de CO_2, des déchets et de la consommation d'eau potable), ainsi que la contribution au fonds fédéral pour les micropolluants.

Dans le budget 2027, le total des redevances versées par SIG est estimé à 88 MCHF, en diminution de 3 MCHF par rapport au budget 2026 et de 12 MCHF par rapport au réel 2025. L'écart marqué par rapport au réel 2025 concerne principalement la redevance pour l'utilisation du domaine public suite à la baisse des tarifs réseau de l'électricité au 1er janvier 2027 et à l'adaptation du mode de calcul, désormais déterminé hors tarifs de comptage de l'électricité depuis le 1er janvier 2026, sur décision du Conseil d'Etat.

Autres produits et charges

Les autres produits et charges prévus au budget 2027 sont en augmentation de 11 MCHF par rapport au budget 2026. Cette progression résulte principalement d'une augmentation des charges de personnel activées sur les investissements, en lien avec l'évolution des effectifs et la mobilisation accrue de ressources dédiées au développement. Les dépenses de recherche et développement consacrées à la géothermie prévues au budget 2027 s'élèvent quant à elles à 3 MCHF, en cohérence avec le niveau réalisé en 2025 et en baisse de 5 MCHF par rapport au budget 2026.

Amortissements et charges financières nettes

Les amortissements sont attendus en hausse par rapport au budget 2026 (+16 MCHF, +8%) et au réel 2025 (+11 MCHF, +6%). Cette progression provient principalement des nouvelles installations thermiques, complétées par le développement des réseaux des activités historiques et le déploiement des compteurs électriques intelligents.

Les charges financières nettes devraient rester globalement stables par rapport au budget 2026, mais progresser de +2 MCHF par rapport au réel 2025, sous l'effet de l'augmentation de l'endettement, partiellement atténuée par un taux d'intérêt moyen en légère baisse (1.2% en 2027).

Investissements

Le budget 2027 prévoit 360 MCHF d'investissements, en nette hausse par rapport au réel 2025 (+68 MCHF, soit +23%) et légèrement supérieur au budget 2026 (+20 MCHF, +6%).

Ce niveau soutenu vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables — en particulier les réseaux thermiques structurants — tout en assurant la pérennité et le développement des activités historiques de SIG.

La répartition des investissements dans le budget 2027 est la suivante :

- 197 MCHF pour les énergies et les déchets (dont 125 MCHF pour les réseaux thermiques structurants) ;
- 148 MCHF pour le renouvellement des réseaux et ouvrages ;
- 39 MCHF pour l'informatique, les bâtiments administratifs et les projets en partenariats ;
- -24 MCHF d'ajustements liés aux aléas des projets, intégrés à des fins de pilotage (enjeux de financement notamment) au regard des réalisations historiques.

(MCHF)	Réel 2025	Budget 2026	Budget 2027
Réseaux	**134**	**152**	**148**
Electricité (y.c. compteurs)	64	69	69
Gaz	8	10	9
Eau potable	22	21	21
Eaux usées	30	42	39
Telecom	6	6	5
Autres réseaux (éléctromobilité, RCP et microgrids)	4	4	5
Energies	**136**	**206**	**197**
Réseaux thermiques structurants	112	143	125
Réseaux thermiques non structurants	9	15	18
Photovoltaïque	4	5	6
Hydraulique	5	5	8
Valorisation des déchets : Cheneviers IV	0	32	32
Valorisation des déchets : autres	5	6	7
Autres investissements	**22**	**41**	**39**
Ajustement aléas	**0**	**-58**	**-24**
Total	**292**	**340**	**360**

La progression entre le réel 2025 et le budget 2027 s'explique principalement par :

- Le développement des réseaux thermiques structurants dans le cadre des programmes GeniTerre et GeniLac : montée en puissance des capacités de production (valorisation de chaleur à la STEP d'Aïre, géothermie à Satigny et pompes à chaleur associées), extension des réseaux, ainsi que surcoûts techniques (notamment remplacement des conduites ASR) et finalisation d'infrastructures clés comme la station de pompage du Vengeron ;
- Les travaux à la station d'épuration d'Aïre, avec principalement la poursuite et l'accélération de l'extension de la capacité et le traitement des micropolluants ;
- La croissance des investissements dans le secteur de l'électricité, notamment sur la haute tension (rénovation du poste de Foretaille) ;
- L'accélération du chantier de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets (Cheneviers IV) ;
- Le lancement et l'avancement de plusieurs projets en partenariats (notamment parc éolien de la Montagne de Buttes, et construction de la nouvelle installation dédiée aux déchets verts).

Endettement

La montée en charge du programme d'investissements, combinée à un recul attendu du résultat d'exploitation, entraîne une hausse de l'endettement de l'entreprise, projeté à environ 830 MCHF à fin 2027.

Après l'émission en 2025 d'un emprunt obligataire « vert » de 100 MCHF, de nouveaux financements devront être mis en place pour un montant total de 230 MCHF (net des remboursements) sur la période 2026-2027. À cet effet, une demande de renouvellement de l'autorisation d'emprunter, jusqu'à concurrence de 600MCHF pour la période 2026-2030, a été adressée au Conseil d'État.